

Compte rendu



Objet	Conseil du Collège des Écoles Doctorales
Lieu	Salle du Conseil – Hôtel de l'Université
Date	4 mars 2026
Heure	14h00

Participants	Fonctions
Elena AGUZOU	Gestionnaire financière du CED
Choukri BEN AYED	Directeur adjoint ED LSHS
Sylvain BENOIT	Directeur du Pôle Formation
Vincent CHALEIX	Directeur adjoint de l'ED BCS
Claire CORBEL	Directrice du Pôle Recherche
Maxime COSTE	Contractuel étudiant CED
Véronique DELUCHAT	Directrice adjointe de l'ED SI
Isabelle DISTINGUIN	Directrice adjointe de l'ED GIO
Christelle DUBLANCHE TIXIER	Directrice adjointe de l'ED SI
Fanny ESCURE	Assistante de gestion administrative CED
Aurélien FADERNE	Directeur des affaires juridiques et institutionnelles
Serigne FAME	Contractuel étudiant CED
Julia FAURY	Juriste des affaires institutionnelles
Henri GARAUD	Représentant des doctorants de l'ED GIO
Dorian GUILLON	Assistant de gestion administrative CED
Quentin HELMAN	Représentant des doctorants de l'ED SI
Aurélien LACOMBE	Assistante de communication du CED
Thomas LUBERRIAGA	Représentant des doctorants de l'ED LSHS
Anne MASSONI	Vice-Présidente Recherche
Céline MESLIER	Vice-présidente du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges
Clément PAPON	Représentant des doctorants de l'ED SI
Marieke PARAT	Gestionnaire formation et activités de valorisation du doctorat CED
Jacques PERICARD	Vice-président délégué à la formation doctorale
Claude RAYNAUD	Directrice de la Formation à la CCI formation
Frédérique SAVIGNAT	Responsable cellule Professionnalisation, Valorisation, Carrière CED
Rémi SCHNEIDER	Représentant des doctorants de l'ED BCS
Delphine THARAUD	Directrice de l'ED GIO

Sophie Valette	Directrice de cabinet de l'Université
Mireille VERDIER	Directrice de l'ED BCS
Soazig VILLERBU	Directrice de l'ED LSHS
Anne JULIEN-VERGONJANNE	Directrice de l'ED SI

Excusés :

- Véronique BLANQUET, Vice-Présidente Stratégie Internationale
- Laurent BOURDIER, Directeur du Pôle International
- Guilhem FRESCALINE, Coordinateur Pôle Instruction à l'ANRT
- Hélène DEJOUX, Directrice du Pôle Vie Etudiante
- Lucie GENDRAUD, Représentant des doctorants de l'ED GIO
- Ludovic HAMON, Délégué Régional CNRS Centre Limousin Poitou Charente
- Vincent JOLIVET, Président de l'Université de Limoges
- Alexandre MAITRE, Vice-Président CFVU
- Richard SALIVES, Délégué Régional INSERM Nouvelle Aquitaine
- Louis TISSOT, Représentant des doctorants de l'ED LSHS

Ordre du jour :

1. Institutionnel

- Approbation du compte rendu du Conseil du CED du 5 novembre 2025

2. Statut du collège

3. Point RH et budgétaire

4. Études Doctorales

- Inscriptions 2025-2026
- Calendrier des recrutements
- Convention Individuelle de Formation
- Contrat doctoral handicap
- Comité de Suivi Individuel

5. Points Divers

6. Calendriers des événements

Jacques PERICARD ouvre la séance à 14h05.

Céline MESLIER évoque en préambule la démarche de labellisation européenne relative aux ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R) dans laquelle s'engage l'université de Limoges. Elle rappelle que ce label vise à répondre aux exigences européennes en matière de recrutement des chercheurs, de déontologie et d'évolution des carrières.

Sophie VALETTE, qui pilote cette démarche, précise que cette labellisation s'appuie sur deux textes fondateurs : la Charte européenne des chercheurs et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Ce dispositif, attribué par la Commission européenne, repose sur vingt principes structurés autour de quatre piliers, notamment l'éthique et l'intégrité de la recherche, ainsi que la liberté de la recherche scientifique.

La démarche engagée consiste d'abord à dresser un état des lieux des pratiques existantes au sein de l'établissement. Il s'agit d'un autodiagnostic coconstruit, associant l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire. L'objectif est de valoriser les pratiques déjà en place, d'encourager la coopération entre les services et de fluidifier les processus décisionnels.

Pour ce faire, plusieurs groupes de travail seront constitués. Un délai d'un an est prévu pour établir ce diagnostic et identifier les actions à consolider ou à ajuster. À l'issue de cette première phase, une demande de labellisation pourra être déposée. Un audit interne interviendra dans les deux années suivantes, avant une phase de renouvellement prévue au terme de trois ans.

Sophie VALETTE présente ensuite la composition du comité de pilotage (COPIL) et le rétroplanning de la démarche. La composition du comité est quasiment finalisée, mais la participation d'un doctorant est encore attendue.

La validation de la composition du comité devrait intervenir la semaine prochaine.

Il est indiqué qu'un doctorant s'est récemment porté volontaire : **Clément PAPON**.

I – INSTITUTIONNEL



Approbation du Compte Rendu du Conseil du 5 novembre 2025

Jacques PERICARD soumet ensuite au vote des conseillers le compte rendu du Conseil du CED du 5 novembre 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II – STATUTS DU COLLEGE (diapositives 4 à 12)



Céline MESLIER informe le Conseil qu'une réflexion a été engagée, à l'initiative de l'instance politique, afin de clarifier la distinction entre le service support administratif et l'organe politique de gouvernance. Elle indique qu'un travail a été conduit dans le cadre d'un groupe de travail, en lien avec la DAJI, et que cette proposition a été examinée en CSAE, puis votée en Conseil d'administration. Dans ce cadre, il a été rappelé que le CED ne peut pas être qualifié juridiquement de service commun.

Anne JULIEN-VERGONJANNE fait part de ses inquiétudes au regard des départs récents de personnels et de la restructuration présentée.

Céline MESLIER précise que certains départs résultent de choix individuels et indique que des recrutements sont prévus. Elle souligne que le service n'a pas vocation à disparaître mais à évoluer, notamment à travers une modification de l'intitulé du CED. Elle rappelle que les mouvements de personnels font partie de la vie normale d'une organisation.

Mireille VERDIER rappelle également la perte récente de la gestionnaire de l'ED Sciences et Ingénierie et exprime son inquiétude quant à la surcharge de travail qui pourrait peser sur les personnels restants.

Soazig VILLERBU indique partager ces préoccupations et souligne l'importance de préserver les conditions de travail des équipes administratives.

Julia FAURY présente ensuite les éléments relatifs à la restructuration envisagée et en retrace l'historique. Elle rappelle qu'à la suite du contrôle de légalité du 6 juin 2025, il a été constaté une confusion entre le rôle du service administratif et celui des instances décisionnelles. Dans ce nouveau cadre organisationnel, il est proposé de distinguer un Collège doctoral, d'une part, et un service administratif structuré en deux cellules, d'autre part (cf. présentation « évolution légale »).

Elle propose par ailleurs d'organiser un groupe de travail associant les directions des quatre écoles doctorales ainsi que des représentants des personnels, afin de préparer les ajustements nécessaires avant le passage du dossier en CSAE le 30 avril 2026.

Jacques PERICARD indique que ce nouveau cadre ne devrait pas perturber le fonctionnement des équipes et évoque également la possibilité d'un lieu plus adapté pour le service.

Choukri BEN AYED soulève une interrogation concernant l'articulation avec les instituts et indique que ce fonctionnement suscite des réserves. Il exprime notamment une incompréhension quant à l'article 5, relatif à la désignation d'un directeur et d'un vice-président, et estime nécessaire d'éviter toute confusion entre ces fonctions, notamment lorsqu'elles pourraient être occupées par une même personne.

Julia FAURY répond que la terminologie utilisée reprend celle de l'arrêté de 2016 relatif au doctorat. Elle indique toutefois que les termes pourront être discutés afin d'améliorer leur lisibilité. Elle précise également que, dans l'organisation proposée, les fonctions de vice-président et de directeur seront bien exercées par deux personnes distinctes.

Soazig VILLERBU revient sur la question des liens avec les instituts, en soulignant le contexte de diminution des financements de l'État et la complexité croissante des circuits de financement. Elle indique souhaiter que les écoles doctorales puissent assurer l'ensemble du processus de recrutement, de manière plus autonome et plus lisible.

Aurélien FADERNE rappelle que l'arrêté de 2016 confère aux écoles doctorales un rôle central dans l'organisation du doctorat et souligne qu'il n'existe pas, dans ce domaine, de compétence de principe attribuée aux instituts.

Anne JULIEN-VERGONJANNE évoque également les observations formulées lors de l'évaluation HCERES de 2022, dont les retours n'avaient pas été jugés entièrement satisfaisants.

Céline MESLIER rappelle que les universités disposent d'une autonomie d'organisation, dans le respect du cadre réglementaire national.

Mireille VERDIER insiste sur la nécessité de définir des règles claires dès l'amont, en rappelant que ces règles relèvent des écoles doctorales et non des instituts.

Anne JULIEN-VERGONJANNE souligne que, dans la pratique actuelle, les instituts interviennent parfois dans la gestion et l'attribution de certains financements, sans que les écoles doctorales soient pleinement associées aux décisions.

Anne MASSONI indique qu'il existe des pratiques différentes selon les écoles doctorales, notamment au sein de l'ED LSHS où certains doctorants peuvent arriver avec un sujet déjà défini. Elle estime que cette phase de réflexion constitue une opportunité pour reprendre l'ensemble du dispositif et rediscuter collectivement des modalités de fonctionnement.

Enfin, **Anne JULIEN-VERGONJANNE et Mireille VERDIER** interrogent le Conseil sur les règles applicables à l'examen des dossiers d'HDR.

Julia FAURY indique que ces éléments devront être précisés dans les règlements intérieurs propres à chaque école doctorale.

III – POINT RH ET BUDGETAIRE (diapositives 13 à 17)



1. Point RH

Jacques PERICARD rappelle les récents mouvements de personnel au sein du Collège des Écoles Doctorales.

Il indique que **Claire BUISSON** a quitté ses fonctions au CED au début du mois de février. **Aurélien ANGLERAUD** reste pour sa part disponible temporairement afin d'assurer la continuité des activités, dans l'attente du recrutement sur ce poste.

Il annonce également le départ de **Serigne FAME** prévu le 13 mars prochain. Cette situation entraîne une réorganisation temporaire du service. Une répartition des missions entre les personnels restants sera mise en place afin d'assurer notamment le suivi administratif de l'École doctorale Sciences et Ingénierie (ED SI).

Anne JULIEN-VERGONJANNE interroge alors sur les interlocuteurs auxquels les directions d'ED pourront s'adresser, notamment pour les questions relatives aux cotutelles et aux dossiers relevant de l'École doctorale.

Mireille VERDIER s'interroge, de son côté, sur la possibilité d'anticiper le remplacement de Sabrina BRUGIER, afin de limiter les difficultés organisationnelles.

Jacques PERICARD indique qu'il doit échanger avec **Aurélié ANGLERAUD** afin de préciser les modalités de réorganisation temporaire du service.

2. Point budgétaire

Jacques PERICARD évoque ensuite la dotation de 110 000 €, susceptible d'être mobilisée en soutien des écoles doctorales. Il précise qu'à ce jour, aucune demande n'a encore été formulée pour financer d'éventuelles actions.

Anne JULIEN-VERGONJANNE s'interroge sur l'opportunité d'ajouter un évènement supplémentaire, dans la mesure où cela représenterait une charge de travail additionnelle. Elle demande également si cette enveloppe pourrait être utilisée pour soutenir les offres de formation proposées, ou encore pour financer des heures d'enseignement attribuées à certains collègues, à hauteur de 25 heures chacun.

Anne MASSONI indique que cette somme est effectivement mobilisable. Elle souligne toutefois la nécessité, pour les écoles doctorales, de se concerter afin de faire remonter des besoins précis et de formuler des propositions, lesquelles pourront ensuite être examinées.

Mireille VERDIER demande si ces heures d'enseignement, attribuées à hauteur de 25 heures, seront reconduites pour la prochaine année universitaire.

Jacques PERICARD précise qu'il n'est pas en mesure d'apporter une réponse sur ce point à ce stade.

Frédérique SAVIGNAT rappelle que l'enveloppe totale concernée correspond à 50 heures réparties entre les Ecoles Doctorales. Dans la mesure où trois des quatre Ecoles Doctorales ont exprimé un besoin, ces 50 heures ont été réparties en fonction du besoin exprimé entre les ED GIO, BCS et SI. Elle précise également que ces remontées de besoins sont effectuées chaque année et soumises au vote de la CFVU.

En conclusion, **Jacques PERICARD** invite les écoles doctorales à réfléchir rapidement à des actions susceptibles d'être financées par cette dotation, afin d'éviter que celle-ci ne soit perdue faute de mobilisation.

IV – ETUDES DOCTORALES (diapositives 18 à 24)



1. Inscriptions 2025-2026

Jacques PERICARD présente un état des lieux général de la situation. Il relève une relative stabilité des effectifs, avec une légère hausse pour l'ED LSHS. Il souligne néanmoins la nécessité de rester vigilant pour les années à venir.

Anne MASSONI indique que, selon les laboratoires, on observe un recul net du nombre de thèses soutenues. Elle estime que la stabilité globale constatée ne doit pas masquer des situations différenciées selon les structures, qui appellent une attention particulière.

2. Calendrier des recrutements

Jacques PERICARD présente le calendrier des recrutements doctoraux.

Anne JULIEN-VERGONJANNE rappelle une nouvelle fois la forte pression exercée au mois de septembre afin que les contrats doctoraux puissent débuter dès le mois d'octobre. Elle souligne que le retour des procédures liées aux ZRR est susceptible d'entraîner des retards, voire certains refus de recrutement, ce qui complexifie encore davantage le calendrier.

Anne MASSONI s'interroge sur les différences de pratiques entre écoles doctorales, en relevant que, pour les ED LSHS et GIO, les sujets de thèse ne sont pas saisis en amont, contrairement aux ED BCS et SI, où cette étape est déjà réalisée dans ADUM.

Soazig VILLERBU répond que cette modalité ne correspond pas au fonctionnement actuel de l'ED LSHS. Elle ajoute toutefois que cette évolution pourrait constituer une piste intéressante, notamment pour renforcer l'attractivité et faciliter l'identification en amont des candidatures potentielles.

3. Convention Individuelle de Formation

Frédérique SAVIGNAT présente un état des lieux relatif aux Conventions Individuelles de Formation (CIF). Sur 140 doctorants primo-entrants, 79 CIF sont à ce jour finalisées. Elle indique qu'une première relance sera effectuée mi-mars, puis qu'un point sur les derniers dossiers non régularisés sera transmis mi-avril aux directions des écoles doctorales. Elle rappelle que la CIF conditionne la réinscription en deuxième année.

Clément PAPON souligne que, lors de la réunion d'accueil, les doctorants reçoivent un volume important d'informations, ce qui peut conduire à une sous-estimation de l'importance de la CIF. Il ajoute que les directions de thèse ne sont peut-être pas toujours suffisamment sensibilisées à cet enjeu.

Frédérique SAVIGNAT répond que ce point est systématiquement rappelé lors de la réunion de rentrée et que les relances à venir permettront d'insister à nouveau sur le caractère obligatoire de la démarche. Elle précise également que des notifications automatiques sont envoyées via la plateforme ADUM, notamment dans le délai de 100 jours suivant l'inscription. Enfin, elle rappelle que ces éléments figurent dans la Charte du doctorat, signée par les doctorants.

4. Contrat doctoral handicap

Jacques PERICARD informe le Conseil qu'un contrat doctoral au titre du handicap pourra être proposé, sous réserve de la réception de candidatures. Il en présente le calendrier de recrutement.

Anne MASSONI fait part des difficultés rencontrées lors des auditions de l'année précédente. Elle souligne le caractère inconfortable de certaines situations, en raison notamment de l'absence de réflexion et de discussion préparatoires. Elle relève que la commission ne connaît pas nécessairement la nature du handicap du candidat et s'interroge sur l'anticipation, par les laboratoires, des conditions d'accueil et d'accompagnement, dans l'hypothèse où la direction de thèse serait informée de la situation.

Delphine THARAUD demande s'il serait possible d'associer à la commission une personne disposant d'une compétence spécifique sur les questions de handicap. Elle insiste sur les enjeux d'accessibilité, qui peuvent varier selon la nature du handicap, et sur la nécessité de penser l'après-recrutement, afin de prévenir d'éventuelles difficultés ou situations d'abandon.

En réponse, **Jacques PERICARD** propose de solliciter Elodie DERBALI afin qu'elle puisse assister à la commission de recrutement.

5. Comité de Suivi Individuel

Delphine THARAUD rappelle qu'il est possible d'aménager, dans le cadre du CSI, un temps de parole confidentiel. Elle précise qu'il convient d'identifier clairement les dispositifs vers lesquels cette parole peut être orientée, notamment en matière de harcèlement, d'inclusion et de risques psychosociaux (RPS). Elle indique que le dispositif RPS n'est accessible qu'aux personnels de l'université, mais qu'aucune difficulté statutaire ne se pose s'agissant de la cellule harcèlement, qui demeure ouverte à tous les usagers. Elle insiste toutefois sur la nécessité de veiller strictement au respect de la confidentialité, tout en soulignant la difficulté d'agir concrètement sans en altérer les conditions. Elle estime qu'un rappel systématique de l'existence de ces dispositifs est utile, même en l'absence de signalement explicite. Elle ajoute enfin que l'archivage des situations demeure essentiel, dans la mesure où un dossier n'est jamais totalement clos et peut être réactivé ultérieurement par la personne concernée.

Anne JULIEN-VERGONJANNE souligne l'intérêt de renforcer cette dimension confidentielle au sein du CSI, afin que les doctorants se sentent véritablement libres d'échanger dans un cadre de confiance.

Clément PAPON propose qu'un rappel soit systématiquement fait par les membres du CSI au cours de l'entretien, afin d'informer les doctorants qu'ils peuvent signaler d'éventuelles difficultés et qu'il existe, le cas échéant, des dispositifs d'accompagnement adaptés.

Jacques PERICARD rappelle enfin l'importance que les CSI soient finalisés le plus tôt possible.

V – CALENDRIER DES EVENEMENTS (diapositive 26)



Frédérique SAVIGNAT annonce les évènements à venir dans les prochaines semaines.

Le concours Ma Thèse en 180 secondes se déroulera d'abord avec la finale locale à l'Université de Limoges le 26 mars à 14h30, suivie de la finale régionale Nouvelle-Aquitaine le 23 avril à 14h00, toutes deux organisées en salle cinéma.

Dans le cadre du projet DocLab (appel à projets régional), le Forum des Convergences aura lieu le 2 avril, de 10h à 16h, au pôle formation du campus des Jacobins, offrant un temps d'échanges et de valorisation des initiatives.

Enfin, la cérémonie de remise des diplômes de doctorat se tiendra le 29 mai à 15h30 à l'ENSIL-ENSCI. Celle-ci sera parrainée par le professeur Jacques Robert, professeur émérite de cancérologie et ancien président de la Société Française du Cancer. Cette journée comprendra également, en amont, les auditions pour le Prix de Thèse, dont les lauréats seront récompensés lors de la cérémonie. Quatre prix seront attribués cette année. Un appel à candidatures a été envoyé à 76 doctorants.

VI – POINTS DIVERS (diapositives 27)



Jacques PERICARD a inscrit en ligne l'université de Limoges à la journée européenne du doctorat du 13 mai 2026. Le temps a manqué pour monter un évènement d'envergure et l'action consistera surtout en une opération de communication. Nicolas Picard, en tant qu'ambassadeur du doctorat, sera associé à la réflexion à mener l'année prochaine.

Jacques PERICARD a rencontré, le 23 février 2026, les associations de doctorants, en présence du vice-président de la Vie Etudiante Raphaël JAMIER. Après le constat d'une démobilisation des doctorants quant aux actions que les associations s'efforcent de mener, alors que dans le même temps sont rapportées des situations d'isolement et de souffrance, une réflexion concertée doit être engagée sur ce sujet.

Quentin HELMAN et **Clément PAPON** partagent ce constat de difficulté à mobiliser les doctorants.

Jacques PERICARD fait un point d'information concernant la nouvelle plateforme du Doctorat. Elle fonctionne avec ADUM et une évolution sera opérée concernant la collecte des données.

Jacques PERICARD informe que l'établissement s'est positionné, pour la troisième fois, sur le projet COFUND. Celui-ci est en cours de montage et son dépôt est prévu le 7 avril 2026. Il s'agit d'un marqueur d'excellence, ciblé sur l'Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie, susceptible d'alimenter les financements doctoraux.

Anne JULIEN-VERGONJANNE signale que cela sera une charge supplémentaire si toutefois le projet aboutit.

Jacques PERICARD expose un projet de mentorat qu'il souhaite développer afin d'accompagner les doctorants et de favoriser leur insertion professionnelle. Ce dispositif viserait à associer un doctorant à un mentor, sur la base du volontariat, afin de lutter contre l'isolement. Il reposerait sur un suivi rigoureux, assuré par un personnel dédié, ainsi que sur la constitution d'un vivier de mentors. **Jacques PERICARD** sollicite l'avis des membres du conseil sur l'intérêt de ce projet et sur la possibilité de constituer un groupe de travail. Il indique être en attente

de retours à la suite d'échanges avec d'autres vice-présidents et le RNCD. Aucune remarque n'est formulée à ce stade.

Anne JULIEN-VERGONJANNE souhaite savoir si ce dispositif fonctionne ailleurs et disposer de retours d'expérience.

Mireille VERDIER questionne sur la future évaluation HCERES.

Jacques PERICARD indique qu'il va rassembler les informations afin de les communiquer aux Écoles Doctorales.

Anne JULIEN-VERGONJANNE s'interroge sur l'état d'avancement du projet de maison du doctorat. Ce lieu permettrait de favoriser les échanges, tout en offrant un espace dédié à la rédaction de thèse. Il permettrait également de commencer à travailler avant l'obtention des accès, tant que la ZRR n'est pas validée, et de contribuer à une meilleure identification des doctorants.

Jacques PERICARD indique qu'un état des lieux des sites occupés par l'Université est en cours. Cette réflexion vise à optimiser l'utilisation des locaux existants, afin de disposer d'un lieu dédié au CED, fonctionnel pour le personnel et les doctorants, et permettant également d'accueillir des formations grâce à des salles adaptées.

Véronique DELUCHAT évoque l'arrêt de Compilatio.

Jacques PERICARD indique que, depuis début mai, l'établissement n'utiliserait plus ce logiciel, l'outil apparaissant désormais obsolète.

Soazig VILLERBU fait part d'une demande d'inscription en 9^e année pour une personne en situation de handicap, détectée tardivement. La situation est marquée par un conflit avec la direction de thèse et par l'absence de CSI.

Delphine THARAUD indique qu'il n'existe plus de solution, aucun recours n'étant possible, la personne n'étant plus inscrite en doctorat.

Julia FAURY informe de la mise en place prochaine d'un groupe de travail avec les directions des quatre Écoles doctorales, dans le cadre du CSAE. Celui-ci a été examiné le 30 avril 2026, avec un avis de la Commission Recherche prévue le 19 mai 2026 et une adoption en Conseil d'Administration de juillet 2026. **Julia FAURY** sollicite la disponibilité de chacun afin de fixer une date de réunion après le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par **Jacques PERICARD à 17h25.**